



# Charte de la Thèse

**Du Programme Thématique de Recherche Gouvernance et Développement  
du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur  
(PTR-GD/CAMES)**

*(Adoptée par le Bureau du PTRC-GD, le 8 décembre 2021)*

DAKAR 2021

# SOMMAIRE

## **Préambule**

1. Compétences scientifiques, personnelles et professionnelles attendues d'un docteur
2. Recrutement et inscription
3. Sujet ou projet et faisabilité du doctorat
4. Durée de préparation de la thèse de doctorat
5. Déroulement de la thèse de doctorat
6. Présentation de la bibliographie
7. Dossier de fin de formation en doctorat
8. Devenir des docteurs
9. Droits et devoirs
10. Dispositions finales

## **Préambule**

- Vu la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche (CAMES) modifiée ;
- Vu la Résolution n° SO-CM/2019-005 du 30 mai 2019 portant adoption du Plan Stratégique de Développement du CAMES (2015-2019)
- Vu la Résolution n° SO-CM/CAMES/2019-014 portant adoption du Règlement Intérieur du Secrétariat Général du CAMES ;
- Vu les résolutions n°SO-CM/2013-008, SO-CM/2013-012 et SO-CM/2013-013 de la 30<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres du CAMES, relatives respectivement au PSDC, aux thématiques de recherche et aux journées scientifiques du CAMES ;
- Vu l'Arrêté n°043/82-2015 portant nomination des coordonnateurs des Programmes Thématiques de Recherche (CPTR);
- Vu l'Arrêté n° 044/82-15 fixant le cadre d'orientation et d'organisation des programmes et réseaux thématiques de recherche, dans les pays membres du CAMES ;
- Vu le rapport du comité virtuel de suivi des Journées Scientifiques du CAMES tenues à Abidjan les 5, 6 et 7 décembre 2013 ;
- Vu les conclusions de la réunion des Coordonnateurs des Programmes Thématiques de Recherche (CPTR) tenue à Ouagadougou au Burkina Faso les 28 et 29 janvier 2019;
- Vu le Rapport de la quatrième édition des Journées Scientifiques du CAMES (JSDC-4) tenue à Ouidah au Bénin, du 2 au 5 décembre 2019 ;
- Vu l'arrêté n°00003/2019/CAMES/SG/SS portant nomination des membres du bureau du Programme Thématique de Recherche Gouvernance et Développement (PTR-GD/CAMES) ;
- Vu les conclusions de la réunion du 6 décembre 2021, des membres du bureau du PTRC-GD présents à la 5<sup>ème</sup> édition des journées scientifiques du CAMES, au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), à Dakar.

Il est adopté une charte de thèse de doctorat au PTRC-GD.

Cette Charte définit les droits et les devoirs respectifs, et formalise les engagements des parties prenantes (doctorant, directeur de thèse, directeur de l'unité d'accueil, département des formations doctorales, équipes de recherche du PTRC-GD, chef d'établissement) ainsi que des structures d'accueil dont relève l'étudiant de Master ou le doctorant (le laboratoire d'accueil, le département de Master ou/et département des écoles doctorales, l'établissement et l'université), en rappelant la déontologie qui inspire les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées, dans le respect de la diversité des disciplines, des départements et des établissements, et des règles en vigueur dans les universités de l'espace CAMES.

Elle précise :

- Les délais impartis et les dispositions en matière de qualité, de principes éthiques, de conditions de formation et/ou de travail, de sécurité et hygiène, de droits de propriété intellectuelle ;

- Les moyens à mettre en œuvre pour la préparation à l'insertion professionnelle du futur docteur.

Elle reconnaît la valeur de toutes les formes de mobilité comme moyen d'améliorer le développement professionnel des acteurs.

Le doctorat, du Label-qualité PTRC-GD, constitue une expérience professionnelle de recherche qui permet d'acquérir des compétences éthiques et scientifiques de haut niveau, ainsi que des compétences génériques valorisables dans des métiers à responsabilité, dans tous les secteurs socio-économiques. Il correspond à:

- La conduite d'un projet original et innovant, sanctionnée, à l'aboutissement des travaux et, après soutenance de thèse, par la collation du grade de :  
**« Docteur de l'Université Marien NGOUABI »,**  
**Mention : Gouvernance et Développement,**  
**Spécialités :**
  - a) gouvernance politique,
  - b) gouvernance institutionnelle,
  - c) gouvernance économique et financière,
  - d) gouvernance territoriale et environnementale ;
- Un plan personnel de formation continue en appui du projet de recherche et de l'élaboration du projet professionnel du doctorant ;
- Un plan personnel de formation continue en appui du projet de recherche et de l'élaboration du projet professionnel du doctorant ;
- La maîtrise du management des grands domaines techniques de droit et sciences politiques, de l'économie et des finances, de l'informatique, de l'histoire et de la géographie africaines, des savoirs endogènes des traditions africaines, des sciences de l'environnement et autres.

L'objectif de la thèse de doctorat du PTRC-GD est de doter l'Afrique d'une véritable élite managériale capable d'assurer le développement national et africain.

### **1- Compétences scientifiques, personnelles et professionnelles attendues d'un docteur**

- Exigence de qualité, d'initiative, d'autonomie, d'honnêteté intellectuelle et de rigueur méthodologique;
- Transférabilité et adaptabilité des compétences de haut niveau acquises, dans une spécialité de gouvernance (politique, économique, institutionnelle, territoriale...), en un temps limité au cours de la thèse ;
- Capacité à analyser des problèmes complexes et proposer des solutions durables, applicable dans un secteur de gouvernance et/ou de développement local en Afrique ;
- Capacité à concevoir et à gérer un projet de recherche;
- Capacité à associer et à piloter un groupe dans une démarche-projet;
- Capacité à inventer des solutions adaptées à de nouveaux problèmes;
- Capacité à imaginer-des approches innovantes;

- Capacité à communiquer et à diffuser les résultats auprès des spécialistes internationaux et au niveau de la société ;
- Connaissance du milieu professionnel pour savoir y évoluer;
- Capacité à s'intégrer dans des réseaux scientifiques nationaux et internationaux et à développer des partenariats ;
- Bonne culture pluridisciplinaire;
- Capacité à mesurer les enjeux éthiques et sociétaux de sa recherche ;
- Être un citoyen responsable, respectueux des droits des peuples et de l'environnement.

## **2- Recrutement et Inscription**

### **2.1. Des conditions d'inscription**

Les conditions d'inscription en thèse sont définies par les textes portant l'organisation des études dans le cadre du système « Licence, Master, Doctorat », appliqué à l'Université de l'inscription du candidat. Avant la première inscription, le directeur de thèse et le doctorant définissent de commun accord, le sujet de thèse; le doctorant en rédige le projet en tenant compte de la faisabilité et de la durée élémentaire de préparation, et dépose le dossier complet auprès du Point focal du PTRC-GD, enseignant de rang A, responsable de la formation doctorale locale. Le responsable de la formation doctorale valide la préinscription du candidat, sur la base de la lettre d'engagement du directeur de thèse et de la lettre d'acceptation du responsable du laboratoire d'accueil.

### **2.2. De la procédure d'inscription**

Elle s'articule en cinq étapes :

- La publication de l'appel à candidature par l'équipe pédagogique et scientifique du PTRC-GD ;
- Le candidat répond à l'appel à candidature, en obtenant une lettre d'engagement (formulaire PTRC-GD) du directeur de la thèse de doctorat souhaité;
- Le candidat constitue son dossier de candidature et sollicite, par voie hiérarchique, son inscription au chef d'établissement, en passant par la formation doctorale (Point focal du PTRC-GD);
- La formation doctorale (équipe pédagogique constituée par le réseau international des enseignants de rang A du PTRC-GD) examine le dossier de candidature, le transmet au département des formations doctorales pour approbation. Ce dernier arrête la liste des sujets et propose au Chef d'Etablissement la liste des candidats retenus ;
- Le chef d'établissement donne son avis et prononce la préinscription par note de service; le candidat, informé par voie d'affiche, peut dès lors engager, auprès des services compétents de la scolarité, selon les normes de l'université d'inscription, la procédure d'inscription définitive et d'immatriculation (retrait du bulletin de versement, paiement des droits d'inscription et des frais de laboratoire, dépôt d'une copie de la déclaration de recette, mise à jour du dossier de scolarité, retrait de la carte d'étudiant).

### **2.3. Des droits d'inscription administrative et pédagogique**

Les droits d'inscription administrative et pédagogique sont fixés par décision du Président de l'université qui accueille l'inscription du candidat.

### **3- Sujet et faisabilité du doctorat**

#### **3.1. De la définition du sujet de doctorat ou du projet de recherche**

Le sujet du doctorat, la définition des conditions de travail du doctorant, ainsi que le financement des travaux doivent faire l'objet d'une concertation entre le doctorant et le directeur de thèse, en lien avec le Point focal du PTRC-GD, et être précisés avant l'inscription.

#### **3.2. De l'articulation d'un projet de recherche**

Le projet, qui n'excèdera pas 10 pages, se doit de préciser:

- Le titre et les mots clés (pas plus de 6 mots clés);
- L'identité du candidat, le directeur de thèse, les autres personnes et les structures impliquées;
- Le contexte et la justification;
- La problématique;
- Les bénéficiaires et public cibles;
- L'état des connaissances dans le domaine concerné;
- Les objectifs scientifiques (général, spécifiques, hypothèses de travail);
- La méthodologie adoptée;
- Les activités programmées;
- Le cadre logique et les indicateurs de performance;
- Les résultats escomptés ou les avancées scientifiques attendues;
- Les moyens de diffusion des résultats ;
- Le calendrier et phases d'exécution des travaux;
- Les compétences à faire acquérir au doctorant;
- Les partenaires au projet ou les coopérations envisagées, les éventuels contacts avec le monde professionnel, le financement du projet ;
- La bibliographie.

#### **3.3. Des ressources scientifiques, matérielles et financières**

Les conditions de ressources scientifiques, matérielles et financières pendant toute la durée de préparation de la thèse de doctorat doivent être compatibles avec la réalisation des travaux, faire

l'objet d'une concertation préalable entre le candidat et son directeur, et notifiées au responsable de la formation doctorale.

Il est recommandé de ne procéder à une préinscription en thèse qu'après clarification des conditions de ressources pendant la durée de la thèse.

#### **4- Durée de préparation de la thèse de doctoral**

La durée réglementaire de préparation de la thèse est fixée à 3 années (ou 36 mois à temps plein à partir de la date de la 1<sup>ère</sup> inscription).

La réinscription en début d'année universitaire est obligatoire et conditionnée à une évaluation annuelle des activités.

Au-delà de 3 ans (soit 36 mois), et conformément à un avis du conseil scientifique du PTRC-GD, la réinscription en 4<sup>ème</sup> année revêt un caractère dérogatoire. L'étudiant peut bénéficier d'une deuxième année de dérogation.

Toute inscription dérogatoire est demandée par le doctorant et accordée par le Président de l'Université d'inscription, après avis du conseil scientifique du PTRC-GD, du chef d'établissement, sur proposition du responsable de la formation doctorale, qui s'assure des conditions et des délais de fin de thèse (état d'avancement des travaux) sur la base d'un rapport d'étape.

#### **5- Déroulement de la thèse**

##### **5.1. Du suivi de la thèse**

Le travail de doctorat doit faire l'objet d'un suivi périodique.

Un rapport annuel d'avancement obligatoire, rédigé par le doctorant et co-signé par le directeur de thèse, le directeur de l'unité d'accueil ou son représentant, conditionne la réinscription annuelle.

Dans le cadre d'un dispositif de lutte contre l'échec en cours de thèse, la formation doctorale mettra en place un comité de suivi de thèse chargé d'évaluer à mi-parcours (entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année) l'état d'avancement de la thèse et les difficultés éventuelles. Ce comité sera formé de deux enseignants extérieurs au laboratoire d'accueil du doctorant. Un court rapport écrit sera transmis au responsable de la formation doctorale.

Les rapports annuels et le rapport à mi-parcours constituent les rapports d'étape.

##### **5.2. Des formations**

Les doctorants doivent participer obligatoirement à des séminaires et stages proposés dans le programme de formation de la formation doctorale, et aux journées scientifiques du CAMES, ou autres formations organisées par les institutions universitaires partenaires du PTRC-GD, qui ont pour objectif d'élargir le champ de compétences du candidat vers l'interdisciplinarité.

En cas de non-suivi de ce programme, l'autorisation de soutenance pourra ne pas être délivrée par le responsable de la formation doctorale.

Le directeur de thèse, le responsable du PTRC-GD et le responsable de la formation doctorale aident le doctorant à suivre toute formation complémentaire bénéfique à son travail de recherche et susceptible de faciliter son insertion professionnelle ultérieure. Le doctorant, quant à lui, doit demander à son-directeur de thèse l'autorisation de s'inscrire à toute formation complémentaire qui n'enfreint pas l'avancement harmonieux de ses travaux de thèse.

## **6-Présentation de la bibliographie, selon les normes CAMES**

Les citations et les références bibliographiques doivent respectées les règles de la rédaction scientifique, selon les spécificités des disciplines.

Les noms des auteurs seront mentionnés dans le texte ou avec l'année de publication, le tout entre crochets.

Les références bibliographiques doivent être listées par ordre alphabétique, à la fin du manuscrit de la façon suivante Journal: noms et initiales des prénoms de tous les auteurs, année de publication, titre complet de l'article, nom complet du journal, numéro et volume, les numéros de première et dernière page.

Livre : noms et initiales des prénoms des auteurs et année de publication, titre complet du livre, éditeur, maison et lieu de publication, nombre total de pages;

Article: noms et initiales des prénoms des auteurs et année de publication, titre complet de l'article , année et lieu du congrès ou symposium, maison et lieu de publication, les numéros de la première et dernière page ;

Thèse de doctorat ou mémoire: noms et initiales des prénoms des auteurs et année de soutenance, titre complet de la thèse de doctorat ou du mémoire, Type de doctorat ou mémoire, Institution de soutenance, lieu de soutenance, nombre total de pages.

## **7-Soutenance de la thèse**

### **7.1. Des conditions de soutenance**

Les conditions nécessaires à la soutenance de la thèse devront être communiquées au candidat et à son (ses) directeur (s) dès l'inscription en thèse.

Dans le cas des thèses faisant l'objet d'une convention de cotutelle, la composition du jury, ainsi que le lieu de la soutenance, devront obéir au contenu de ladite convention.

### **7.2. De la présentation de la demande de soutenance, de la composition et de la nomination du jury**

#### **7.2.1. La demande de soutenance est présentée au responsable de la formation doctorale par le directeur de thèse ainsi que la proposition du jury de soutenance.**

Au moment de la formulation de cette demande, le doctorant et son (ses) directeur(s) de thèse s'assurera (ont) que les conditions de soutenance de thèse définies, en termes de publications minimales exigées, sont remplies à l'issue de la formation.

**7.2.2.** Le responsable de la formation doctorale a la responsabilité de s'assurer que les conditions relatives à la soutenance sont remplies et que la composition du jury, proposée pour nomination au Président de l'Université, après avis du Chef d'Etablissement est conforme au texte en vigueur.



Le nombre des membres du jury est compris entre 4 et 7. Il est composé au moins pour moitié des Professeurs Titulaires CAMES ou Directeurs de Recherche CAMES. Tous les autres membres habilités à diriger des recherches et choisis en raison de leur compétences ne doivent pas avoir pris une part active à la recherche du candidat en dehors du (des) directeur (s) de la thèse.

**7.2.3.** Les travaux du candidat sont préalablement examinés par deux rapporteurs, habilités à diriger des recherches, dont un est extérieur à l'Université de l'inscription du candidat, proposés par le responsable de la formation doctorale, après avis du Directeur de thèse. Les pré-rapports sont communiqués au candidat avant soutenance et au jury au moment de la soutenance.

### **7.3. De l'avis l'autorisation de soutenance**

L'autorisation de soutenance est accordée par le Président de l'Université au vu du dossier de demande de soutenance. Le dossier de demande de l'autorisation de soutenance comprend:

- L'avis de soutenance de la thèse de doctorat signé par le chef d'Etablissement;
- Les pré-rapports de soutenance; les bulletins de versement, preuves d'inscription durant les trois-années au moins de préparation de la thèse ;
- La note de service nommant le jury de soutenance;
- Un article original au moins, paru dans une revue scientifique à diffusion internationale indexée, publié par l'impétrant avec le(s) directeur(s) et tiré de la thèse de doctorat.

### **7.4. De l'acte de soutenance et de la validation de la thèse**

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée par le chef d'établissement si le sujet est confidentiel et les résultats soumis à une procédure permettant de préserver la propriété intellectuelle, voire industrielle.

Un dossier de soutenance est remis au Président de jury. Il comprend:

- L'autorisation de soutenance délivrée par le Président de l'Université;
- Les pré-rapports de soutenance ;
- Les publications scientifiques du candidat tirées de la thèse ;
- Quatre exemplaires de formulaire de rapport de soutenance ;
- Quatre fiches d'avis du jury sur la reproduction de la thèse soutenue.

Le rapport de soutenance est communiqué au candidat, qui reçoit le grade de « Docteur de l'Université de Marien N'GOUABI », assorti des mentions légales qui accompagnent le grade, avec la mention Gouvernance et développement, et la spécialité.

Le jury attribue les mentions suivantes: honorable, très honorable ou très honorable avec félicitations du jury.

## **8- Dossier de fin de formation en doctorat**

A la fin de la période de formation, un dossier de doctorat faisant le bilan de la formation reçue est établi par le doctorant. Ce dossier de doctorat, validé par le responsable de la formation doctorale et auquel sera adjointe la charte de la thèse de doctorat du PTRC-GD, contiendra :

- Le projet initial du doctorat;
- Le mode de financement du doctorat;
- Les fiches d'inscription du doctorant année par année sur toute la durée de la thèse;
- Le contenu et le volume horaire des activités éventuellement réalisées par le doctorant dans Le cadre de son contrat doctoral hors recherche ;
- Les rapports d'étapes établis à chaque réinscription;
- Un résumé de la thèse ( en français et en anglais) ;
- L'attestation institutionnelle d'encadrement ou de co-encadrement;
- L'attestation de codirection faisant ressortir les aspects abordés (complémentaires ou différents) par chaque correcteur;
- Les pré-rapports de soutenance;
- Le rapport de la soutenance de la thèse;
- Les attestations et, si possible, les évaluations des compétences acquises par le doctorant et des formations complémentaires suivies, qu'elles soient de nature scientifiques ou non;
- Les publications scientifiques tirées de la thèse de doctorat.

### **10-Dispositions finales**

Le Bureau du PTRC-GD s'engage à agir pour que les principes de cette charte soient respectés lors de la préparation des conventions de partenariat.

Cette Charte, adoptée par le Bureau du PTRC-GD le 8 (huit) décembre 2021, lors de la 5<sup>ème</sup> édition des journées scientifique du CAMES, tenue au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), à Dakar (Sénégal), entre en application à compter de la rentrée universitaire 2021-2022.

**Pour le PTRC-GD**

Les membres du Bureau